PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

DOCUMENT SYNTHÈSE



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs

Les forêts, les lacs, les cours d'eau et les milieux humides façonnent l'identité de Sainte-Anne-des-Lacs. Ils abritent une riche biodiversité, contribuent à la qualité de l'eau et des paysages et offrent à la population un milieu de vie privilégié.

Adopté en **septembre 2026**, le Plan de conservation des milieux naturels permet à la Municipalité de mieux connaître ces milieux naturels, de reconnaître ceux qui présentent le plus grand intérêt pour la conservation et de guider les décisions et les actions des prochaines années, et ce, jusqu'en **2031**.



Pourquoi un plan de conservation?

Un plan de conservation peut être comparé à un bilan de santé des milieux naturels, accompagné d'un programme d'action. Il permet de mieux connaître le territoire, d'établir une vision commune et de déterminer les interventions nécessaires pour préserver ses richesses naturelles.

Il aide notamment la Municipalité à:

Orienter le développement du territoire

Tenir compte de la biodiversité et de la résilience des écosystèmes

Mieux décider

Intégrer les connaissances écologiques à l'urbanisme et aux décisions municipales

Prioriser

Prioriser l'acquisition de connaissances et les interventions

Soutenir les partenaires

Soutenir les propriétaires et les organismes de conservation régionaux

Agir avec cohérence

Établir un cadre d'action clair, cohérent et prévisible

Concilier

Le plan cherche ainsi à faire le pont entre le développement et la conservation, en combinant la protection, la restauration et l'utilisation durable du territoire.

Énoncé de la vision de conservation

Sainte-Anne-des-Lacs se distingue par son caractère forestier et lacustre, qui façonne son identité et contribue à la qualité de vie de la population.

La conservation de ce patrimoine repose sur la mobilisation des propriétaires fonciers, des organismes et des partenaires du territoire.

Par la sensibilisation, le partage des connaissances et le développement de partenariats durables, la Municipalité mise sur une diversité d'approches : conservation volontaire, restauration écologique et aménagement forestier durable.

Ces actions contribuent collectivement au maintien de la richesse écologique, des paysages et du lien privilégié entre la communauté et son environnement naturel.

Le territoire en quelques chiffres



27,4 km²

Superficie du territoire municipal



51 %

Territoire occupé par les milieux naturels (terrestre et lacustres)



99,5 %

Part du territoire de tenure privée



<3%

Portion du territoire sous statur d'aire protégée reconnue



3,9 km²

Milieux humides, dont 32 milieux prioritaires et 127 milieux secondaires



97

Lacs et autres entités aquatiques

Les forêts, au coeur de notre patrimoine naturel

Les forêts occupent une place centrale dans le paysage et l'identité de Sainte-Anne-des-Lacs. Elles abritent une riche biodiversité, contribuent à la qualité de l'eau, retiennent les sols, régulent le ruissellement, purifie l'air, emmagasinent du carbone et participent à la qualité du milieu de vie.



19

Types écologiques forestiers, dont 11 rares dans la région écologique



9 km²

Forêts d'intérieur relativement peu exposées aux effets des routes et des milieux bâtis



65,6 %

Part du territoire couverte par les 347 peuplements écoforestiers

Pourquoi les forêts d'intérieur sont importantes?

Une forêt d'intérieur est une portion de milieu forestier suffisamment éloignée des routes, des bâtiments et des secteurs aménagés pour être moins exposée au bruit, à la lumière, au vent, aux espèces envahissantes et aux autres perturbations associées aux activités humaines.

Elles offrent des **conditions plus stables et constituent un habitat important, notamment pour la grande faune et plusieurs espèces sensibles**.

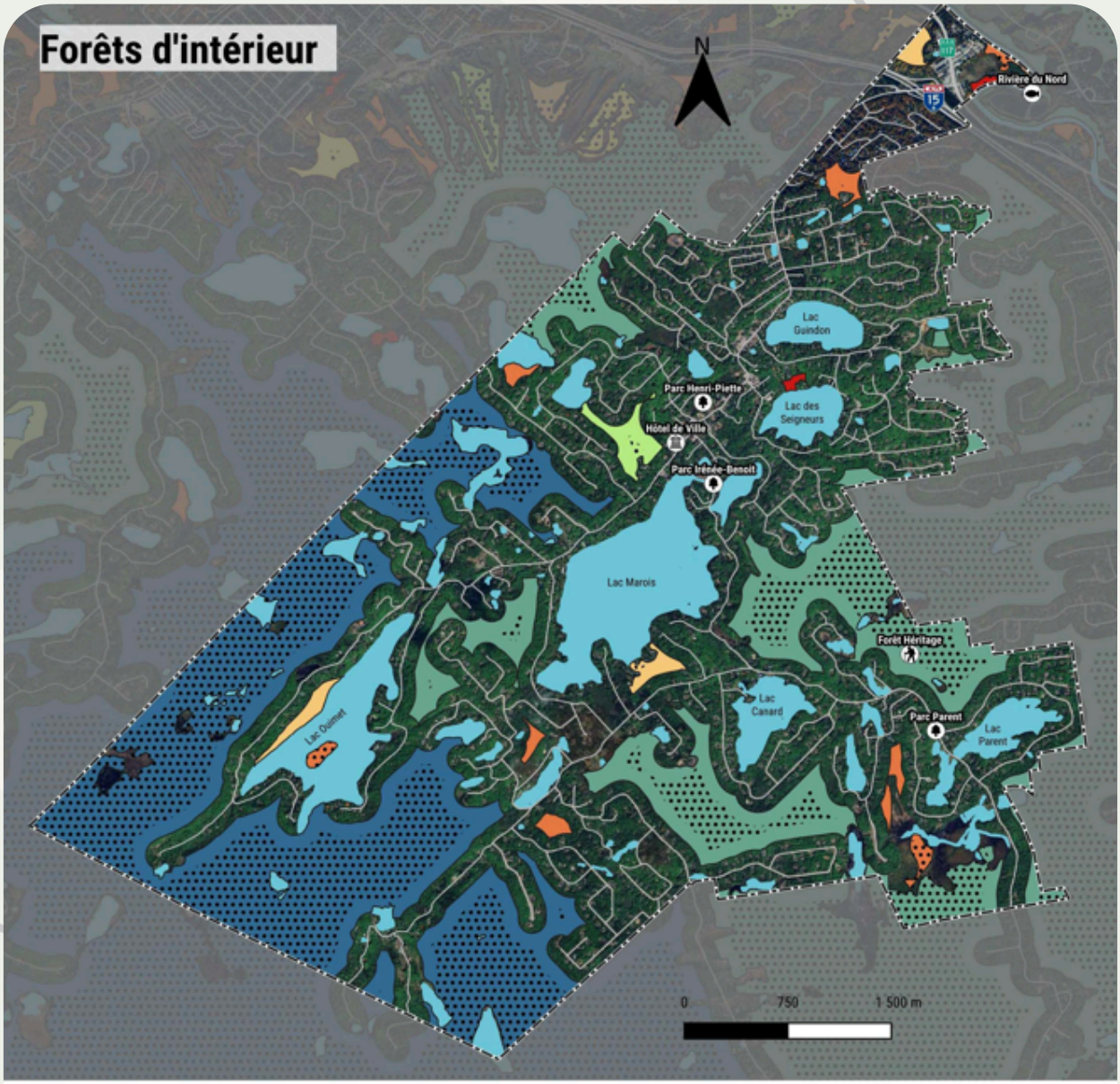

Légende

- Limite de Sainte-Anne-des-Lacs
- Lac
- Réseau routier
- Forêt d'intérieur profonde

Forêt d'intérieur selon la superficie

- [1 - 20[ha
- [20 - 50[ha
- [50 - 75[ha
- [75 - 100[ha
- [100 - 200[ha
- [200 - 1000[ha
- 1000 ha ou plus

Carte produite le 11 novembre 2025
Par l'Institut des territoires
Projection cartographique NAD83 MTM zone 8
EPSG 32188

Sources de données :
- Google satellite
- Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, 2025. Limite municipale.
- MRC des Pays-d'en-Haut, 2025. Milieux humides et hydriques.
- MRNF, 2025. Carte écoforestière à jour.
- MRNF, 2024. Réseau routier.

Les secteurs de plus grand intérêt pour la conservation

Tous les milieux naturels contribuent à la qualité du territoire. Certains remplissent toutefois un plus grand nombre de fonctions écologiques ou occupent une position stratégique pour la biodiversité et la connectivité.

Le plan a évalué les milieux forestiers selon une approche multi-facteurs intégrant leur capacité à **filtrer l'eau, prévenir l'érosion, soutenir la biodiversité, réguler les eaux, stocker du carbone et procurer des bénéfices à la population**. Cette analyse a été combinée aux milieux humides prioritaires identifiés par la MRC des Pays-d'en-Haut.

Faits saillants de l'analyse multicritères

1



La concentration importante des milieux à fort intérêt dans les portions ouest et sud de la municipalité

2



L'importance des grands massifs forestiers de l'ouest et des forêts d'intérieur pour la biodiversité et la connectivité

3



L'analyse de connectivité souligne l'importance du secteur de la Forêt Héritage

4



La présence d'un vaste milieu humide prioritaire au sud-est (marais castor)



5



Certains milieux naturels proches du noyau villageois présentent un intérêt élevé pour la conservation, notamment ceux situés dans l'aire de protection des la source d'eau potable ou acceuillant des réseaux de sentiers

Ces résultats peuvent orienter les efforts d'acquisition de connaissances, la planification municipale, la conservation volontaire, la réglementation et les projets de restauration.

Le niveau d'intérêt attribué à un milieu naturel ne crée pas, à lui seul, une aire protégée ni une nouvelle restriction applicable à une propriété mais forge un intérêt à maintenir les services écosystémiques rendus par ses milieux de grandes importances.

La Stratégie de conservation - Six projets porteurs pour passer à l'action

Le plan d'action 2026-2031 traduit la vision de conservation en interventions concrètes. Les 24 actions seront réalisées progressivement selon les priorités, les occasions de partenariat et les ressources disponibles.

1 Collaborer : mettre en place une gouvernance locale et intermunicipale

Coordonner les actions avec les organismes de conservation et les municipalités voisines, particulièrement dans le secteur ouest, et élaborer un plan directeur des sentiers compatible avec la conservation.

2 Planifier : intégrer la conservation aux outils d'urbanisme

Réviser les outils de planification et la réglementation, intégrer les données écologiques aux décisions municipales et explorer différents leviers comme l'écofiscalité et le droit de préemption.

3 Protéger : mettre en conservation les terrains municipaux d'intérêt

Évaluer les propriétés municipales, faire reconnaître les sites appropriés et rechercher du financement pour l'acquisition de terrains ou de servitudes dans les secteurs stratégiques.

4 Connaître : développer les connaissances sur les milieux naturels

Poursuivre la collecte de données, soutenir la recherche et favoriser la caractérisation des milieux naturels, notamment sur les propriétés volontaires situées dans les secteurs d'intérêt.

5 Restaurer : améliorer les milieux naturels dégradés

Intervenir sur les foyers d'érosion, améliorer la gestion des eaux pluviales, contrôler les espèces exotiques envahissantes et favoriser des pratiques d'aménagement adaptées.

6 Mobiliser et suivre : communiquer, mesurer les progrès et adapter les interventions

Informer la population et les propriétaires, promouvoir la science citoyenne, effectuer un suivi annuel et produire un bilan quinquennal des gains et des pertes de milieux naturels.



Une démarche ayant tenu compte de la population et des acteurs clés

La consultation citoyenne a permis d'intégrer la valeur sociale des milieux naturels. Les participants ont notamment souligné l'importance des sentiers, des paysages lacustres, de la filtration de l'eau et des habitats pour la biodiversité. Leurs réponses ont été prises en compte dans l'analyse multi-facteurs des milieux naturels.

Le sondage transmis aux grands propriétaires forestiers a de plus permis de dresser un portrait de leur vision du patrimoine naturel ainsi que l'existence de certaines opportunités de collaboration.



Une feuille de route évolutive

La conservation est une démarche collective et évolutive. La mise en œuvre du plan reposera sur la collaboration entre la Municipalité, les propriétaires, les citoyens, les organismes et les municipalités voisines.

Un suivi annuel et un bilan quinquennal permettront de mesurer les progrès, de documenter les gains et les pertes de milieux naturels et d'ajuster les actions au besoin.





Pour aller plus loin

Consultez le Plan de conservation des milieux naturels complet sur

sadl.qc.ca

Merci à l’ ensemble des partenaires

La Municipalité remercie la Fondation de la faune du Québec, dont la contribution financière de 12 000 $ a permis de soutenir la réalisation de cette démarche.

Elle souligne également le travail de l'Institut des territoires, qui a accompagné la Municipalité dans l’ensemble des étapes de réalisation du plan d’action.

Enfin, la Municipalité remercie chaleureusement les citoyennes et les citoyens, les **propriétaires fonciers, les membres des comités municipaux ainsi que les partenaires du milieu qui ont partagé leurs connaissances, leurs préoccupations et leur vision du territoire.** Leur **participation** a permis d’intégrer au plan les **valeurs sociales** associées **aux milieux naturels** et de mieux comprendre les **attentes de la communauté.**

INSTITUT DES TERRITOIRES

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Fondation de la faune du Québec